

DUATHLON DE LA FORÊT D'ANLIER 25 MARS 2023

5K CAP - 25K VTT - 3K CAP
DEPART A 13H

3 FORMULES:
SOLO - DUO - RELAIS



HABAY-LA-NEUVE



POWERED BY
STRIVE
SPORT TEAM

3ÈME EDITION

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Le Cross Duathlon consiste à enchaîner dans l'ordre trois activités sportives : course à pied, VTT et course à pied.

L'enchaînement s'effectue sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline (transition).

Chacun à son rythme, tout le monde peut découvrir le duathlon, du débutant au confirmé. Chacun peut trouver la formule qui lui correspond, en individuel ou en duo.

Responsabilité

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs).

Il prend acte que la circulation automobile ne sera pas interrompue sur le parcours. En cas d'infraction de sa part, il reconnaît être tenu pour seul responsable des accidents et dommages survenus de son fait ou dont il serait victime. L'organisateur décline toute responsabilité pour les accidents corporels, dégâts, perte ou vol qui pourraient survenir aux participants, spectateurs et autres, ainsi qu'au matériel personnel ou loué.

En cas d'incident, l'organisateur ne pourra être tenu responsable qu'à hauteur du montant de l'inscription.

Le Duathlon de la Forêt d'Anlier est encadré par des bénévoles dont le rôle est d'assurer le bon déroulement des épreuves. Toute personne de l'encadrement peut à tout moment arrêter un concurrent ou une équipe pour des raisons de sécurité. Le non-respect des consignes données par les personnes de l'encadrement dégage toute responsabilité de l'organisation

Les responsables du Duathlon de la Forêt d'Anlier ont souscrit une police d'assurance de type «R.C. Organisateur».

Santé

Les participants participent à la compétition sous leur propre et seule responsabilité. Les participants sont dans un état de santé leur permettant de participer à ces divers efforts physiques.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident voir de défaillance ou à quelconques problèmes liés à la santé des participants.

Les participants qui décident d'abandonner l'épreuve sont priés de se rendre au poste de ravitaillement le plus proche, où un véhicule viendra les chercher afin de les amener à l'arrivée.

L'organisation ne remboursera pas le participant en cas de maladie, même avec certificat médical.

Inscription

Le Duathlon de la Forêt d'Anlier se déroule en solo ou par équipes de 2.

Age Minimum: 16 ans (le jour de la course)

Les mineurs d'âge doivent présenter un document signé par leur parent leur accordant le droit de participer au duathlon.

Les inscriptions se font par internet jusqu'au 20 mars 2022, dans la limite des places disponibles.

Le paiement doit être reçu dans les 5 jours qui suivent l'inscription (sous peine d'annulation). Le nombre de participants est limité à 200 personnes.

Le listing des participants est conservé 14 jours après l'évènement.

Modalité d'annulation :

L'organisateur se laisse le droit d'annuler la course en cas de force majeure ou si un nombre minimum d'équipe n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera soit en partie remboursé soit reporté sur une autre organisation.

Contrairement à l'édition 2021, l'organisateur n'effectuera aucune annulation et/remboursement d'une inscription, quel que soit le prétexte ou le justificatif transmis.

Chaque participant aura l'occasion de transférer son inscription à une autre personne via la plateforme d'inscription, moyennant un cout de transfert à charge du participant.

Le transfert d'un participant vers un autre participant entraine l'acceptation automatique du présent règlement.

Briefing de course

Un briefing de course sera envoyé 2 à 3 jours avant le jour de l'épreuve, sur l'adresse email enregistrée lors de l'inscription.

Chaque participant à l'obligation de prendre connaissance de ce briefing & d'en informer les autres membres de l'équipe (formules Duo & Relais).

En cas de nouvelle vague pandémique, ce document reprendra les grandes lignes du protocole à respecter scrupuleusement par chaque participant pour permettre la tenue de l'épreuve.

Retrait des dossards

Le jour de l'épreuve, une personne de l'équipe devra se présenter au Secrétariat munie d'une pièce d'identité.

L'horaire de retrait des dossards sera communiqué la semaine précédant l'épreuve.

Selon protocole COVID en vigueur :

De façon à éviter tout rassemblement, il est possible qu'un horaire de départ soit préalablement défini pour chaque participant ainsi qu'un horaire de retrait des dossards. Aucune entrée sur le site de départ ne sera permise en dehors des heures préalablement définies.

Site de départ

Le site de départ est accessible par tous les participants & tous les suiveurs dès 11 heures du matin.

L'horaire d'ouverture du parc à vélo sera communiqué la semaine précédant l'épreuve.

Selon protocole COVID en vigueur :

Un sens de circulation est défini à chaque endroit du site. Toute infraction fera l'objet d'un avertissement.

Une distribution de gel hydro alcoolique se fera à chaque entrée du site.

Chaque participant doit se prémunir de minimum 2 masques. Au minimum un masque devra être présent dans la caisse de transition

Port du dossard

Les participants aux épreuves de Cross-Duathlon doivent porter leur dossard sur le dos lors du VTT (MTB) et sur la poitrine lors de la course à pied.

Si la formule plaque de cadre est retenue, les participants aux épreuves de VTT (MTB) doivent porter leur numéro sur le guidon.

L'utilisation d'une ceinture type triathlon est fortement recommandée.

La plaque de cadre éventuellement fournie avec le dossard doit obligatoirement être installée à l'avant du vélo, de manière visible.

Zone de transition Cross-Duathlon

Lors du transfert, il est interdit aux participants du Cross Duathlon de rouler dans le parc vélo. Le vélo doit obligatoirement être poussé. Le casque doit être mis et jugulaire fermée dans le parc vélo.

Aucun sac (textiles/plastique) ne pourra être entreposé dans l'aire de transition. Uniquement des caisses en plastique rigide seront autorisées. Les dimensions maximales de la caisse sont 35x35x30 cm (largeur x longueur x hauteur).

Transfert de la puce – formule RELAIS

Le passage de témoin entre les 2 membres de l'équipe se fera dans la zone de transition, à côté du vélo de l'équipe. Le témoin est matérialisé par la puce à installer sur la cheville du participant suivant.

Port du casque

Le port du dossard est obligatoire.

Le port d'un casque en coque dure, jugulaire serrée est obligatoire pendant toute la partie cyclisme.

Tout participant sans casque sur la partie vélo sera disqualifié et exclu de l'épreuve.

Le port de lunettes et de gants sont fortement conseillés.

Etat du matériel

Les participants doivent veiller à ce que leur matériel soit dans un bon état.

Les participants possèdent leur propre VTT en bon état de fonctionnement. Les vélos type route, cyclocross ou Gravel sont acceptés.

Les E-bike (VTT électriques) sont tolérés si annoncés sur le formulaire d'inscription. Une équipe E-Bike ne pourra pas monter sur le podium.

L'organisateur du Duathlon de la Forêt d'Anlier décline toute responsabilité en cas de chute. Il ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages corporels et/ou matériels liés à une chute, quelle qu'en soit la raison.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des effets personnels entre concurrents qui pourraient se produire dans le parc à vélo.

Si la formule plaque de cadre est retenue, chaque concurrent devra veiller à ce que sa plaque vélo soit bien fixée sous le guidon avec les liens fournis.

Le matériel utilisé peut-être contrôlé avant le départ.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès au parc à vélo à un participant si un problème de sécurité majeur est constaté sur le vélo du participant.

Chaque concurrent devra se munir de son matériel de réparation en cas d'incident mécanique ou crevaison. Aucune assistance mécanique ne sera assurée par l'organisation sur le parcours vélo.

Chronométrage

La puce électronique sera soit intégrée dans le dossard soit à fixer autour de la cheville.

Les participants aux épreuves doivent porter de dossards qui leur est fournie par l'organisateur.

Sans dossard, le parcours ne sera pas chronométré et le ou les participants concernés ne figureront pas dans le classement établi par l'organisateur.

Abandon

Si un participant est contraint à l'abandon, il informera l'organisateur dans les plus brefs délais via le numéro d'urgence transmis lors du retrait des dossards.

Si un participant d'une équipe en formule DUO est contraint à l'abandon, le second membre de l'équipe est autorisé à poursuivre l'épreuve.

Résultats

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des courses et les premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Un classement détaillé sera communiqué sur le site d'Ultratiming.

Si le nombre de participants est atteint dans chaque catégorie, seront appelés sur le podium :

- RELAIS : 3 premières équipes du général
- DUO : 3 premiers du général + 1er DUO Mixte + 1er DUO Dame
- SOLO : 3 premiers HOMMES + 3 premières DAMES

Selon protocole COVID en vigueur :

En cas de code rouge, aucun podium ne sera organisé le jour de la course. Les premiers de chaque catégorie seront mis en valeur sur les réseaux sociaux.

Parcours

Strive ASBL se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de météo, de sécurité, de mesures spéciales dues à la pandémie COVID.

Règlement sur le parcours

Les parcours sont balisés. Les participants ainsi que leurs accompagnateurs suivent le fléchage et veilleront à ne pas s'écarter des chemins et/ou des limites déterminées, afin de ne pas nuire à la nature et aux riverains.

Tout participant s'engage également à suivre le fléchage sans emprunter de raccourcis sous peine de se voir attribuer une pénalité sachant que des vérificateurs seront tout le long du parcours et verront s'ils ne suivent pas le parcours correct.

Si les partenaires d'une équipe Duo passent sur un « tapis chrono » avec plus de 20 secondes d'écart entre eux, ils recevront une pénalité (selon l'appréciation des organisateurs).

La durée maximale par épreuve est définie.

Les participants qui dépassent ce délai ne figureront pas dans le classement final, peuvent cependant finir le parcours, à leur propre risque.

Au terme de la fin de la course officielle, un « vélo balai » signalera la fin de l'épreuve.

Les participants souhaitant continuer au-delà de ce délai seront soumis au code de la route et termineront l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les cyclistes qui se voient contraints de poser pied doivent veiller à laisser passer les autres compétiteurs à leur gauche.

Tous les participants sont priés de rester vigilants sur les voies publiques et de prêter attention à la circulation dans la mesure et/ou des voitures/navettes continueront de circuler sur le parcours.

La sécurité routière sera assurée à certains endroits clés par la Police.

Ravitaillement

Plusieurs points de ravitaillements seront proposés sur le parcours.

Selon protocole COVID en vigueur :

Si le code rouge est toujours d'application, aucun ravitaillement ne sera proposé sur le parcours. Chaque participant devra alors réaliser l'épreuve en totale autonomie.

Respect de la nature

Les participants sont priés de respecter l'environnement. Tous les déchets doivent rester dans la zone de ravitaillement. Les participants sont priés de ne pas quitter les sentiers balisés, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés.

Tout jet volontaire de déchet sur le parcours entraînera la disqualification du participant et de son équipe.

Respect des autres participants.

De la courtoisie et du fairplay vis-à-vis des autres concurrents sur le parcours et durant toute l'épreuve vous sera demandée. Les organisateurs seront seuls juges, et de ce fait aucune réclamation ne sera prise en considération.

La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraînera l'exclusion du participant et de son équipe.

Parc vélo

Un espace sera réservé pour le dépôt des bacs de transition.

Les participants pourront y entreposer leurs vêtements le temps de la course. L'organisateur leur déconseille fortement d'y laisser des objets de valeur et décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

L'organisateur mettra en place un parc vélo fermé.

Les participants devront montrer leur dossard pour y accéder, qui devra correspondre au numéro du vélo. Les participants ne présentant pas de dossard ne seront pas autorisés à sortir leur vélo du parc.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage quelconque sur le matériel roulant ou autre.

Le Parc vélo sera surveillé, mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol. Nous vous conseillons de prendre un cadenas.

Média

Par son inscription, chaque participant autorise l'ASBL Strive à diffuser ses photos, enregistrements audio et vidéo pour des fins de communication.

Remarques finales

De par son inscription, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.